



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

## Compte rendu de la réunion du GT Ad-hoc Langouste rouge Mardi 2 février 2021– En ligne

Chloé Pocheau (Secrétariat du CC SUD) a introduit la réunion en excusant Serge Larzabal (Président de ce GT) pour son absence, puis l'ordre du jour a été validé.

Après un tour de table des différents acteurs présents (voir liste des participants ci-dessous), Martial Laurans (IFREMER) a présenté l'historique des mesures prises par la France pour la reconstruction de ce stock ainsi que les résultats observés aujourd'hui :

Les professionnels français, ont initié une réflexion sur la gestion de cette espèce dès 2005 en s'inspirant de différents modèles mis en place à l'étranger, ce qui a conduit, dès 2007 à la fermeture d'une zone de pêche. Puis des mesures supplémentaires ont progressivement été adoptées : une taille minimale de 110mm, une interdiction de débarquer des femelles grainées, une fermeture de zone et une période de fermeture annuelle.

Après plus de 10 ans d'efforts, toutes ces règles de gestion portent aujourd'hui leurs fruits. Comme avaient pu l'estimer les scientifiques grâce à des campagnes de comptages des larves mais aussi d'études des mouvements des langoustes, en 2020 la capture a augmenté pour de nombreux bateaux, passant de 25-30 tonnes en 2019 à plus de 50 tonnes en 2020, sans que le prix moyen ne diminue. Et ces captures vont continuer à augmenter, au vu du nombre de langoustes hors-taille relâchées. La présentation de Martial Laurans est disponible sur le site du CC SUD.

En réponse à Lucile Toulhoat (CNPMM), Martial Laurans a précisé qu'il n'avait pas eu beaucoup d'échanges avec ses homologues espagnols et portugais, uniquement avec les Baléares, et lors de recaptures de langoustes marquées.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a remercié Martial Laurans puis a présenté les modalités de la pêche à la langouste au Portugal, celle-ci n'est autorisée qu'au casier (des prises accessoires à hauteur de 5% sont permises pour les fileyeurs). La taille minimale est de 95mm, il semble très intéressant selon lui, d'étudier la possibilité de passer à 110mm. Francisco Portela Rosa a ensuite demandé des précisions sur les modalités de pêches en France. Erwan Quemeneur (CDPMEM 29) et Martial Laurans, ont alors répondu, que la langouste est pêchée à 80% au filet trémail. Ceci est dû à l'historique de cette pêcherie, les casiers ont été abandonnés dans les années 70-80 car les filets étaient plus efficaces que les casiers et autorisés par la législation. Une réflexion sur l'utilisation des casiers est cependant en cours, avec peut-être des zones qui seraient réservées uniquement à cet engin. Une dynamique positive doit être mise en place, où grâce à de bons résultats économiques, l'utilisation du casier pourrait se généraliser. Mais c'est un travail de long terme, pour lequel une gestion spatiale sera nécessaire. Concernant, l'obligation de marquage, celle-ci devient obligatoire sur l'ensemble de la façade atlantique française à la débarque, ceci permettra une analyse fine des débarquements, et deviendrait potentiellement un outil de gestion (un pêcheur pourrait avoir un nombre limité de marques).



Selon, Humberto Jorge (ANOPCERCO) il faut procéder par étapes pour pallier à la diminution de la ressource, avec une zone de protection à 100% dans un premier temps. Le casier lui semble être l'engin le plus adapté. C'est un projet intéressant pour le Portugal, Humberto a repris l'exemple australien, qui selon lui est aussi très intéressant, en particulier pour les aspects de commercialisation. Maintenir cet échange entre les 3 Etats membres est important.

Martial Laurans a alors rappelé qu'au niveau français, le projet avait été possible grâce à la participation, dès le début, de quelques pêcheurs, qui au delà de l'aspect économique avaient un lien « culturel » avec cette espèce : c'est une espèce emblématique qu'il faut défendre. Ces pêcheurs sont devenus des ambassadeurs de la langouste et ont donc permis de développer tout le travail. Travail qui a eut des résultats visibles au niveau des recrutements au bout de 5 ans et 12 ans au niveau des captures.

Nicolas Fernandez Munoz (OP CONIL) a comparé le stock de langouste à celui de coquille St Jacques : deux espèces sensibles et à hautes valeurs commerciales. Il est important pour Nicolas Munoz de mieux pêcher, d'être patient et de mettre en place des mesures pour la langouste.

Martial Laurans a alors rappelé l'importance du travail historique, retransmettre l'histoire a permis de montrer aux pêcheurs que la langouste était présente sur nos côtes il y a quelques dizaines d'années, et en abondance. Certaines données montrent que des bateaux français allaient jusqu'en Galice ou au Portugal pour pêcher la langouste, démontrant donc que cette espèce peut être exploitée dans ces zones. Martial Laurans propose de transmettre ces données aux membres.

Marial Laurans et Erwan Quemeneur ont ensuite apporté des précisions sur les aspects techniques en réponse à Francisco Portela Rosa : le marquage est fait à la débarque pour des questions législatives, énormément de contrôle sont réalisés afin de s'assurer du bon suivi de cette mesure ; les contrôleurs sont bien formés pour mieux surveiller cette pêcherie. Les amendes sont également très dissuasives. Le maillage des filets est de 135mm, 270 en mailles écartées. Une langouste rejetée à de grandes chances de survie, même si elle est blessée, ceci a été démontré par des études en bassin.

La discussion s'est ensuite concentrée sur les effets frontaliers, issus de la différence de taille minimale entre la France (11cm) et l'Espagne et Portugal (9,5cm). Les membres du groupe se sont prononcés en faveur de la mise en place de mesures communes entre les trois Etats Membres pour limiter ces effets « pervers ». Une harmonisation des tailles et un marquage semblent alors essentiels, avec une priorité pour le marquage qui permettrait dans un premier temps d'identifier l'origine des langoustes (FR, ES, PT) et empêcherait donc la fraude. Même si selon Erwan Quemeneur, une taille minimale commune permettrait de mieux se positionner sur le marché international.

Lucile Toulhoat et Martial Laurans ont alors rappelé qu'il est cependant important de prendre en considération les caractéristiques précises de chaque pêcherie et qu'il est crucial d'associer les pêcheurs à ces décisions.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

Les différents participants du groupe ont donc décidé de se donner le temps de partager les informations avec leurs membres et d'obtenir les informations nécessaires auprès de leurs instituts scientifiques respectifs. Toutes ces informations seront partagées via le secrétariat du CC SUD et une prochaine réunion du groupe sera programmée en Avril.

### Liste des participants

Organisations	Représentants
VIANAPESCA	Francisco Portela Rosa
ANOPCERCO	Humberto Jorge
CNPMEM	Lucile Toulhoat
Federacion nacional de cofradias	Basilio Otero
CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	Anthony Guéguen
CDPMEM 29	Erwan Quemeneur
Federacion de Cadiz	José Carlos Escalera
OP CONIL	Nicolas Fernandez Munoz
IFREMER	Martial Laurans
CC SUD	Aurélie Drillet
CC SUD	Chloé Pocheau

